



Gares & Connexions

L'UNSA signe un nouvel accord d'intéressement pour vous !

Le 28 juin 2021

Après huit mois d'échanges et de bilatérales, vos élus **UNSA Ferroviaire** ont trouvé un terrain d'entente avec la Direction de G&C et ont signé un nouvel accord d'intéressement.

Tout commence d'abord par un immense : MERCI !

Merci d'avoir massivement accordé votre confiance aux candidats **UNSA Ferroviaire** lors des deux derniers scrutins : CSE et CA. L'action conjuguée de tous ces élus a permis de placer vos représentants du personnel et la Direction sur un pied d'égalité. Vos représentants ont pu se concentrer sur l'essentiel : **négoier un bon accord pour vous !**

Le fait que l'**UNSA Ferroviaire** soit la première organisation syndicale à G&C avec la majorité absolue préserve cet accord de toute contestation ou dénonciation. Votre accord d'intéressement est donc **protégé**, il faut s'en réjouir.

Cela n'a pas été facile mais vos élus **UNSA Ferroviaire** estiment que l'accord final est équilibré : il permet aux salariés d'être associés aux résultats de l'entreprise et de pouvoir, si les résultats sont au rendez-vous, toucher un intéressement de bon niveau.

Combien les salariés de G&C pourraient-ils percevoir en 2022 ?

L'accord prévoit deux grandes familles d'indicateurs : les résultats financiers et les engagements de services. Ces deux familles représentent chacune 50% du montant de l'intéressement.

Les deux indicateurs financiers retenus sont :

- **La marge opérationnelle (MOP)** : elle permet de financer nos investissements dans les gares.
Si l'objectif validé en Conseil d'Administration est atteint, chaque agent percevra **270 € brut***
- **L'investissement sur fonds propres (IFP)** : ce sont les dépenses de modernisation et de construction de nos gares, financées par G&C.
Si l'objectif fixé à 430 M€ est atteint, chaque agent percevra **105 € brut***

Pour nous contacter ou recevoir nos lettres d'informations :

UNSA Ferroviaire Gares & Connexions • 30 rue du Château des Rentiers • 75013 PARIS
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org / Workplace : **UNSA Gares & Connexions**



Les cinq indicateurs qualitatifs retenus sont :

- **Sécurité** : taux de fréquence des accidents du travail (ATAA) avec arrêt
Si l'objectif fixé à 8 est atteint, chaque agent percevra **100 € brut***
- **Satisfaction clients** : note de satisfaction globale au BSC
Si l'objectif fixé à 7,9 est atteint, chaque agent percevra **95 € brut***
- **Enquête d'opinion interne** : participation des collaborateurs
Si l'objectif fixé à 58% est atteint, chaque agent percevra **45 € brut***
- **Suivi des EIA** : taux de réalisation des EIA
Si l'objectif fixé à 96% est atteint, chaque agent percevra **45 € brut***
- **Environnement** : consommation énergétique
Si l'objectif fixé à 257 MWh est atteint, chaque agent percevra **90 € brut***

En cas d'atteinte de tous les objectifs, chaque salarié percevra 750 € brut*

() Il s'agit là d'un résumé car chaque objectif comprend une fourchette avec des surprimes en cas de dépassement de l'objectif.*

Quelle est la durée de l'accord ?

L'accord signé couvre la période 2021 à 2023. Il fera l'objet d'un suivi pour ajuster tous les ans les objectifs et les indicateurs à la situation de l'entreprise.

Rappelons que l'intéressement 2021 sera calculé en fin d'année et distribué aux agents avant la fin du mois de mai 2022.

Les sommes exprimées ci-dessus correspondent à la situation d'un agent présent toute l'année et travaillant à temps complet. Pour un agent à temps partiel ou momentanément présent à G&C, un calcul au prorata du temps travaillé sera effectué.

Rappelons que chaque salarié pourra choisir de placer cette somme sur le Plan Epargne Groupe (PEG) afin de bénéficier d'une fiscalité intéressante et d'un abondement adapté au montant de la somme versée.

Qu'avons-nous obtenu lors de ces négociations ?

Tout d'abord, il ne s'agit pas de bomber le torse ou de fanfaronner. Nous avons souhaité avoir des échanges sincères afin d'obtenir un accord équilibré qui permette à l'entreprise de se développer et aux salariés d'être associés à cette réussite.

Voici les principaux points où vos élus **UNSA Ferroviaire** estiment avoir obtenu de belles avancées :

- Suppression du **trigger** (déclencheur) : c'était une condition sine qua non. Elle rendait obligatoire l'atteinte des critères financiers pour permettre le versement d'une somme même en cas d'atteinte des objectifs qualitatifs,
- Chaque objectif possède un engagement exprimé en **euros** et chaque objectif atteint déclenche une somme, indépendamment du résultat obtenu pour chacun des autres objectifs. C'est la somme globale qui constituera votre intéressement,
- **Equilibre** entre les indicateurs financiers et qualitatifs. L'entreprise souhaitait accorder plus de valeurs aux résultats financiers,
- Concernant l'indicateur Sécurité, seul le taux des ATAA des **salariés de la SA G&C** sera retenu pour le calcul,
- Nous ne voulions pas de l'indicateur de confiance des collaborateurs et nous avons proposé de le remplacer par le taux de réalisation des **EIA**. L'entreprise souhaitait le maintenir mais le changement de prestataire pour la réalisation de l'enquête d'opinion interne lui a imposé de le remplacer par le taux de participation en réduisant son poids notamment en incluant le taux de réalisation des EIA,
- Et pour être transparents avec vous, nous n'avons pas obtenu la somme que nous souhaitions. Nous avons demandé que les salariés de G&C puisse bénéficier d'une prime de 1.000 € net. Alors oui, nous sommes déçus de ne pas avoir atteint notre objectif mais, au regard des sommes perçues ces dernières années, nous pouvons considérer que nous avons déjà bien **progressé**.

Pour conclure, il faut remercier les agents qui, comme vous, nous soutiennent ou acceptent de se syndiquer, de prendre des mandats et de s'engager pour vous représenter et vous défendre au quotidien.

Nous considérons qu'une entreprise est aussi un lieu de vie où la performance économique peut côtoyer la qualité de vie au travail et qu'il faut un équilibre des pouvoirs.

Vos élus **UNSA Ferroviaire** essaient, tous les jours, d'être constructifs pour que chacun puisse s'épanouir dans son environnement professionnel.

Si vous partagez nos valeurs, nous vous invitons à nous rejoindre pour continuer à œuvrer en ce sens. Merci encore pour votre confiance !

A l'UNSA, pas de blabla, mais des résultats !

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Date de naissance : Parrainé(e) par (facultatif) :

Renseignements professionnels :

N° CP : Collège : Exécution Maitrise Cadre Contractuel(le) : oui Non

Si personnel SNCF : Qualif/Niveau/..... Grade :

SA (si autre que G&C) : Direction :

Service :

Contact : Tel Pro : Tel Personnel :

Email Pro ou Personnel sur lequel vous souhaitez recevoir nos informations syndicales :

.....@.....

À le

Signature :

Merci de retourner ce bulletin à l'adresse mail suivante :
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org
Nous prendrons ensuite contact rapidement avec vous !

À défaut de compléter l'intégralité des informations demandées dans le bulletin d'adhésion, nous ne pourrions pas vous faire bénéficier des prestations que nous proposons.

En adhérant à l'UNSA-FERROVIAIRE, je donne mon consentement à ce que mes données personnelles fassent l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'UNSA-Ferroviaire et soient collectées pour les finalités de gestion des adhérents, pour vous faire bénéficier des offres de nos partenaires, et vous proposer de vous aider lors de problèmes avec vos employeurs. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org. Vous pouvez également vous opposer, pour des motifs légitimes, au traitement des données vous concernant en vous adressant à la même adresse

Cotisation 2021		Qualification - Niveau	Coût net mensuel	Cotisation annuelle	Montant du crédit d'impôt *
Agents actifs au statut	A	2,44 €	86 €	57 €	
	B - TA	2,52 €	89 €	59 €	
	C - TB1	2,78 €	98 €	65 €	
	D1 - TB2	3,12 €	110 €	73 €	
	D2 - TB3	3,46 €	122 €	81 €	
	E1	3,46 €	122 €	81 €	
	E2	3,85 €	136 €	90 €	
	F1	4,19 €	148 €	98 €	
	F2	4,79 €	169 €	112 €	
	G1	5,13 €	181 €	119 €	
	G2	5,61 €	198 €	131 €	
	H1	6,04 €	213 €	141 €	
	H2	6,63 €	234 €	154 €	
	CS	7,11 €	251 €	166 €	
Agents actifs Contractuels	Exécution	2,69 €	95 €	63 €	
	Maitrise	3,46 €	122 €	81 €	
	Cadres	4,28 €	151 €	100 €	
	Cadres Sup.	5,53 €	195 €	129 €	

* Article 199 quater C du Code des Impôts : le crédit d'impôt est de 66% du montant de la cotisation.

Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque